



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 11 mai 2021 à 20h00 en vidéoconférence.

Sont présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme  
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois  
Réal Langlais  
Paul Jones  
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Aubert Gallant, directeur général  
M<sup>e</sup> Antoine Banville, greffier

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021
4. Affaires du Conseil
5. Règlements
  - 5.1 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 674-5 modifiant le règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires
  - 5.2 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 706 décrétant un emprunt de 1 517 180 \$ et une dépense du même montant pour des travaux d'aménagement de la rue Saint-Laurent
  - 5.3 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 901-32 modifiant le règlement de zonage n° 901
  - 5.4 Adoption du premier projet - Règlement n° 901-32 modifiant le règlement de zonage n° 901
  - 5.5 Adoption du second projet - Règlement n° 901-28 modifiant le règlement de zonage n° 901
  - 5.6 Adoption du second projet - Règlement n° 901-30 modifiant le règlement de zonage n° 901
  - 5.7 Adoption du second projet - Règlement n° 901-31 modifiant le règlement de zonage n° 901



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 5.8 Adoption - Règlement n° 701 autorisant une dépense de 753 500 \$ et décrétant un emprunt du même montant pour l'exécution de travaux de stabilisation des berges de la rivière de la Tortue dans le secteur de la rue Delvista
- 5.9 Adoption - Règlement n° 901-29 modifiant le règlement de zonage n° 901
- 5.10 Adoption - Règlement n° 904-6 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904
- 5.11 Adoption - Règlement n° 1007-99-2 modifiant le règlement n° 1007-99 concernant les systèmes d'alarme
6. Communications
7. Direction générale
8. Environnement
9. Greffe et affaires juridiques
10. Informatique
11. Loisirs
  - 11.1 Attribution de contrat - Création de murales
  - 11.2 Attribution de contrat en accompagnement pour la démarche Municipalité amie des aînés
12. Parc, espaces verts et aménagement public
  - 12.1 Modification de mandat de Nature-Action Québec inc. - Élaboration d'un plan de réaménagement des espaces naturels du parc de la Tortue
  - 12.2 Autorisation de travaux supplémentaires à Karyne Architecte Paysagiste - Réaménagement du parc de la Tortue
13. Ressources humaines
  - 13.1 Dépôt de la liste des embauches temporaires et occasionnelles
  - 13.2 Embauche - Directeur du Service technique et des travaux publics
  - 13.3 Embauche - Coordonnateur sportif
14. Sécurité publique
15. Travaux publics
  - 15.1 Attribution de contrat - Travaux de stabilisation des berges de la rivière La Tortue
  - 15.2 Attribution de contrat - Services professionnels pour assistance technique et administrative dans divers projets
16. Trésorerie
  - 16.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
  - 16.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 16.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
- 16.4 Attribution de contrat - Services professionnels en évaluation foncière
- 16.5 Autorisation d'appropriation de fonds pour financer divers projets
- 17. Urbanisme
  - 17.1 Demande de dérogation mineure - 56, route 132
  - 17.2 Demande de dérogations mineures - 153, rue Bisson
  - 17.3 Demande de dérogations mineures - Futur 2, rue Barbeau
  - 17.4 Demande d'approbation d'une modification d'un projet de construction commerciale - 56, route 132
  - 17.5 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale - Futur 2, rue Barbeau
  - 17.6 Demande d'approbation d'un projet d'agrandissement industriel - 60, rue Goodfellow
  - 17.7 Demande d'honoraires professionnels supplémentaires - Services professionnels dans le cadre du réaménagement de la Route 132, Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine
- 18. Affaires nouvelles
  - 18.1 Demande à la MRC de Roussillon - Modification au Schéma d'aménagement et de développement
- 19. Période d'intervention des membres du Conseil
- 20. Période de questions - Internautas
- 21. Date de la prochaine séance ordinaire
- 22. Levée de la séance

91-21

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en retirant les points suivants :

- 5.3 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 901-32 modifiant le règlement de zonage n° 901;
- 5.4 Adoption du premier projet - Règlement n° 901-32 modifiant le règlement de zonage n° 901;

et en y ajoutant le point suivant :

- 18.1 Demande à la MRC de Roussillon - Modification au Schéma d'aménagement et de développement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

92-21

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2021**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

93-21

### **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 674-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 674 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET SUR LA DÉLÉGATION, LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRES**

AVIS DE MOTION est donné par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de règlement n° 674-5 modifiant le règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires. Le projet de règlement a pour objet d'ajouter des mesures qui favorisent les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

94-21

### **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 706 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 517 180 \$ ET UNE DÉPENSE DU MÊME MONTANT POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-LAURENT**

AVIS DE MOTION est donné par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de règlement n° 706 décrétant un emprunt de 1 517 180 \$ et une dépense du même montant pour des travaux d'aménagement de la rue Saint-Laurent.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

95-21

### **ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT N° 901-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, il y a eu avis de motion et adoption du premier projet de règlement n° 901-28 modifiant le règlement de zonage n° 901;

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite tenant lieu d'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été effectuée et que la Ville n'a reçu aucun commentaire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du second projet de règlement n° 901-28 modifiant le règlement de zonage n° 901.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement n° 901-28 modifiant le règlement de zonage n° 901.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-21

### **ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT N° 901-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, il y a eu avis de motion et adoption du premier projet de règlement n° 901-30 modifiant le règlement de zonage n° 901;

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite tenant lieu d'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été effectuée et que la Ville n'a reçu aucun commentaire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du second projet de règlement n° 901-30 modifiant le règlement de zonage n° 901.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement n° 901-30 modifiant le règlement de zonage n° 901.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-21

### **ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT N° 901-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, il y a eu avis de motion et adoption du premier projet de règlement n° 901-31 modifiant le règlement de zonage n° 901;

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite tenant lieu d'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été effectuée et que la Ville n'a reçu aucun commentaire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du second projet de règlement n° 901-31 modifiant le règlement de zonage n° 901.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement n° 901-31 modifiant le règlement de zonage n° 901.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**98-21**

**ADOPTION - RÈGLEMENT N° 701 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 753 500 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE DE LA TORTUE DANS LE SECTEUR DE LA RUE DELVISTA**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 701 autorisant une dépense de 1 087 900 \$ et décrétant un emprunt du même montant pour l'exécution de travaux de stabilisation des berges de la rivière de la Tortue dans le secteur de la rue Delvista;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été modifié depuis son dépôt;

CONSIDÉRANT que les modifications concernent la réduction de l'estimation de l'emprunt et l'ajout de précisions à la clause de paiement comptant;

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal adopte, avec changements, le règlement n° 701 autorisant une dépense de 753 500 \$ et une dépense du même montant pour l'exécution de travaux de stabilisation des berges de la rivière de la Tortue dans le secteur de la rue Delvista.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**99-21**

**ADOPTION - RÈGLEMENT N° 901-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 9 mars 2021, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 901-29 modifiant le règlement de zonage n° 901;

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 901-29 modifiant le règlement de zonage n° 901.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**100-21**

**ADOPTION - RÈGLEMENT N° 904-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 904**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 904-06 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904;

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite tenant lieu d'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été effectuée et que la Ville n'a reçu aucun commentaire;

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 904-6 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**101-21**

### **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 1007-99-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1007-99 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 1007-99-2 modifiant le règlement n° 1007-99 concernant les systèmes d'alarme;

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 1007-99-2 modifiant le règlement n° 1007-99 concernant les systèmes d'alarme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**102-21**

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT - CRÉATION DE MURALES**

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs a procédé à une demande de prix auprès de trois entreprises pour la création de murales au palais du patin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat pour la création de murales à Escouade l'atelier pour la somme de 59 675 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds entretien des bâtiments municipaux, poste budgétaire n° 22-701-30-710.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-05-028 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**103-21**

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT EN ACCOMPAGNEMENT POUR LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite devenir Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT que cette démarche qui se concrétise suivant un processus en plusieurs étapes doit être réalisée en collaboration avec un comité de pilotage composé d'élus municipaux, de fonctionnaires, de partenaires du milieu et de citoyens aînés afin d'avoir une bonne représentation et compréhension des enjeux touchant les aînés;

CONSIDÉRANT qu'afin de bien structurer la démarche et ses différents volets, il est souhaitable d'obtenir l'accompagnement d'une firme qui travaillera en étroite collaboration avec le service des loisirs ainsi que le comité de pilotage tout au long de celle-ci.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat en accompagnement pour la démarche Municipalité amie des aînés à la firme Zeste conseils pour une somme de 23 454,90 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-05-035 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**104-21**

### **MODIFICATION DE MANDAT DE NATURE-ACTION QUÉBEC INC. - ÉLABORATION D'UN PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES NATURELS DU PARC DE LA TORTUE**

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 11 juin 2019, le conseil municipal a attribué un contrat à l'organisme à but non lucratif Nature-Action Québec inc. pour le réaménagement des espaces naturels du parc de la Tortue;

CONSIDÉRANT que le mandat de Nature- Action Québec inc. a évolué;

CONSIDÉRANT que l'offre de services revue sera axée essentiellement à la production de plans et devis visant la restauration écologique du parc de la Tortue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat revu axé essentiellement sur la production de plans et devis visant la restauration écologique du parc de la Tortue à l'organisme à but non lucratif Nature-Action Québec inc. pour un montant de 19 875 \$, correspondant à une réduction du contrat initial de 17 503 \$.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-701-40-411, règlement d'emprunt n° 692.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-05-030 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**105-21**

### **AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES À KARYNE ARCHITECTE PAYSAGISTE - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE LA TORTUE**

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 11 juin 2019, le conseil municipal a attribué un contrat à Karyne Architecte Paysagiste pour le réaménagement des espaces de jeux au parc de la Tortue;

CONSIDÉRANT que le mandat de Karyne Architecte Paysagiste a évolué, de telle sorte que des services additionnels sont requis pour le réaménagement du secteur du plateau du bas du parc de la Tortue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat de services professionnels supplémentaires pour le réaménagement de l'ensemble du parc de la Tortue à Karyne Architecte Paysagiste pour un montant n'excédant pas 44 000 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-701-40-411, règlement d'emprunt n° 692.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-05-031 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES TEMPORAIRES ET OCCASIONNELLES**

Conformément à l'article 5.14 du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire*, le Conseil prend acte du dépôt par la directrice des ressources humaines de la liste d'embauche d'employés occasionnels et temporaires.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**106-21**

### **EMBAUCHE - DIRECTEUR DU SERVICE TECHNIQUE ET DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher une personne au poste de directeur du Service technique et des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de M. Frédéric Isabal à titre de directeur du Service technique et des travaux publics à compter du 3 mai 2021 pour un contrat d'une durée indéterminée, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE le maire, le directeur général et la directrice des ressources humaines, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat de travail à durée indéterminée à intervenir entre la Ville de Delson et M. Frédéric Isabal.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-05-024 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**107-21**

### **EMBAUCHE - COORDONNATEUR SPORTIF**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher une personne au poste de coordonnateur sportif.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de M. Benjamin Gaudin à titre de coordonnateur sportif à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 pour un contrat d'une durée indéterminée, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE le maire, le directeur général et la directrice des ressources humaines, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat de travail à durée indéterminée à intervenir entre la Ville de Delson et M. Benjamin Gaudin.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-05-025 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

108-21

### ATTRIBUTION DE CONTRAT - TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE LA TORTUE

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de stabilisation des berges de la rivière La Tortue et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:

| Soumissionnaires                             | Montant<br>(Taxes incluses) |
|--|-----------------------------|
| L.A. Hébert Itée                             | 541 122,49 \$               |
| M. Potvin Excavation / 9329-0146 Québec inc. | 693 836,62 \$               |
| Ali Excavation inc.                          | 723 077,78 \$               |
| Groupe Apogée inc.                           | 793 716,85 \$               |
| Environnement Routier NRJ inc.               | 821 174,45 \$               |
| Excavation E.S.M inc.                        | 890 957,54 \$               |
| Aménagements Natur'Eau-lac inc.              | 996 441,19 \$               |

CONSIDÉRANT que le moins-disant conforme est L.A. Hébert Itée pour la somme de 541 122,49 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à L.A. Hébert Itée pour des travaux de stabilisation des berges de la rivière La Tortue d'une somme de 541 122,49 \$ taxes incluses, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises, notamment de la part des ministères concernés et conditionnellement également à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt n° 701.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-460-00-725, règlement d'emprunt n° 701 (en processus d'adoption).

QUE le certificat du trésorier n° 2021-05-032 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

109-21

### ATTRIBUTION DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DANS DIVERS PROJETS

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour assistance technique et administrative dans divers projets;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse qualitative des soumissions par le comité de sélection, le résultat se détaille comme suit :

| Soumissionnaire               | Pointage<br>intérimaire | Prix<br>(taxes incluses) | Pointage<br>final |
|-------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------|
| Avizo Experts-Conseils inc.   | 89                      | 73 354,05 \$             | 15,54             |
| Groupe Conseil Génipur inc.   | 83                      | 78 183,00 \$             | 13,81             |
| Stantec Experts-Conseils Itée | N'a pas soumissionné    |                          |                   |

CONSIDÉRANT que le meilleur pointage final a été obtenue par Avizo Experts-Conseils inc. avec une soumission d'une somme de 73 354,05 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Avizo Experts-Conseils inc. pour assistance technique et administrative dans divers projets pour un montant n'excédant pas 73 354,05 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même les règlements d'emprunt nos 677, 690 et 706 (en processus d'adoption).



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2021-05-033 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110-21

### **RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 31 MARS AU 28 AVRIL 2021**

Il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 24865 à 25002 d'une somme de 376 013,37 \$, des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 249 614,92 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 38 401,39 \$, le tout totalisant 664 029,68 \$ pour la période du 31 mars au 28 avril 2021, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 28 avril 2021.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-05-026 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 31 MARS AU 28 AVRIL 2021**

Conformément à l'article 6.10 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 31 mars au 28 avril 2021.

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DU 31 MARS AU 28 AVRIL 2021**

Conformément à l'article 6.18 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des transferts budgétaires autorisés du 31 mars au 28 avril 2021.

111-21

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels en évaluation foncière;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse qualitative de la soumission par le comité de sélection, le résultat se détaille comme suit :

| Soumissionnaire             | Pointage intérimaire | Prix (taxes incluses) | Pointage final |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------|
| LBP évaluateurs agréés inc. | 95                   | 505 298,67 \$         | 2,87           |

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue, au montant total de 505 298,67 \$, taxes incluses, est conforme.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat de services professionnels en évaluation foncière à LPB évaluateurs agréés inc. d'une somme de 505 298,67 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 31 décembre 2026.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-05-027 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

112-21

### **AUTORISATION D'APPROPRIATION DE FONDS POUR FINANCER DIVERS PROJETS**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus pour l'élaboration du budget annuel de fonctionnement, divers projets spéciaux et d'immobilisation sont présentés au conseil municipal pour approbation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réserver des crédits budgétaires pour financer certaines dépenses n'ayant pas été prévues au budget.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal approprie une somme de 355 000 \$ provenant du fonds de projets majeurs en immobilisation pour financer des services professionnels dans le cadre de divers projets, le tout tel que plus amplement détaillé dans le document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-05-023 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 56, ROUTE 132**

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

113-21

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 56, ROUTE 132**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure pour le 56, route 132;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure concerne la modification d'un bâtiment et vise à:

- Permettre un pourcentage de maçonnerie de 48 % sur l'élévation du bâtiment F donnant sur la route 132, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit un pourcentage de maçonnerie minimal de 75 %;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 28-21 adoptée le 20 avril 2021, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure pour le 56, route 132 concernant la modification du bâtiment, plans n<sup>os</sup> 28-21-02 à 28-21-04, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 153, RUE BISSON

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogations mineures, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

114-21

### DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 153, RUE BISSON

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogations mineures pour le 153, rue Bisson;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogations mineures concerne un projet d'aménagement extérieur et vise à:

- Permettre que l'entrée charretière projetée empiète en façade de la maison de 3 m, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit un empiètement maximal de 1,5 m;
- Permettre un empiètement de l'entrée charretière dans une portion du triangle de visibilité de 2,8 m par 2,8 m et d'une superficie de plus ou moins 3,92 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 29-21 adoptée le 20 avril 2021, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogations mineures pour le 153, rue Bisson concernant un projet d'aménagement extérieur, plan n° 29-21-07, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - FUTUR 2, RUE BARBEAU

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogations mineures, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

115-21

### DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - FUTUR 2, RUE BARBEAU

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogations mineures pour le futur 2, rue Barbeau;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogations mineures concerne un projet de construction résidentielle et vise à:

- Permettre que la marge avant du bâtiment soit de 6,94 m, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit que la marge avant du bâtiment projeté doit se situer entre celles des bâtiments adjacents, entre 7,62 m et 9,14 m;
- Permettre l'empiètement en marge arrière d'une galerie de 3,56 m dans la marge prescrite, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit que l'empiètement permis est de 2,0 m;
- Permettre l'empiètement en marge arrière d'un escalier extérieur donnant accès au rez-de-chaussée de 2,33 m dans la marge prescrite, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit que l'empiètement permis est de 1,0 m;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 30-21 adoptée le 20 avril 2021, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogations mineures pour le futur 2, rue Barbeau concernant un projet de construction résidentielle, plans n<sup>os</sup> 30-21-02 et 30-21-03, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

116-21

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UNE MODIFICATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION COMMERCIALE - 56, ROUTE 132**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'une modification d'un projet de construction commerciale pour le 56, route 132 dans le cadre du PIIA applicable à la zone C-125;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'augmentation du nombre de suites ainsi qu'à la modification de la façade du bâtiment F donnant sur la route 132;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 31-21 adoptée le 20 avril 2021, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la modification d'un projet de construction commerciale pour le 56, route 132 telle que présentée, plans n<sup>os</sup> 31-21-02 à 31-21-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

117-21

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE - FUTUR 2, RUE BARBEAU**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de construction d'une habitation unifamiliale pour le futur 2, rue Barbeau dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à construire une habitation unifamiliale sur un lot à être créé avec la portion arrière de deux lots de la rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 32-21 adoptée le 20 avril 2021, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de construction pour le futur 2, rue Barbeau tel que présenté, plans n<sup>os</sup> 32-21-02 à 32-21-04, conditionnellement à ce qu'un arbre soit planté en cour avant et qu'un dépôt de 200 \$ soit remis pour assurer la plantation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

118-21

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT INDUSTRIEL - 60, RUE GOODFELLOW**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'agrandissement industriel pour le 60, rue Goodfellow dans le cadre du PIIA de la zone I-412;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à agrandir le bâtiment à deux endroits, soit en marge avant fixe et en marge arrière, et ajouter 10 cases de stationnement supplémentaires en marge arrière;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 33-21 adoptée le 20 avril 2021, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'agrandissement industriel pour le 60, rue Goodfellow tel que présenté, plans n<sup>os</sup> 33-21-02 à 33-21-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

119-21

### **DEMANDE D'HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES - SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 132, DELSON, SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 15 septembre 2020, la Ville a attribué un contrat de services professionnels dans le cadre du réaménagement de la Route 132 à Stantec Expert-Conseil Itée;

CONSIDÉRANT que ce mandat est octroyé conjointement par les Villes de Delson, Sainte-Catherine et Saint-Constant dans le cadre du Programme d'aide financière à la conception des aires TOD de la Communauté métropolitaine de Montréal - Phase II dans lequel le ministère des Transports est également partenaire;

CONSIDÉRANT que des services supplémentaires sont requis, notamment en raison du prolongement de l'échéancier et des demandes du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal et le ministère des Transports ont pris connaissance des honoraires supplémentaires demandés, ces honoraires seront remboursés dans le cadre du Programme de subvention des aires TOD.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise des travaux supplémentaires requis pour la finalisation du mandat accordé conjointement par les Villes de Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine à Stantec Expert-Conseil Itée dans le cadre du réaménagement de la route 132, le tout pour une somme de 19 430,77 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-05-029 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

120-21

### DEMANDE À LA MRC DE ROUSSILLON - MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT que l'une des principales orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est d'orienter au moins 40 % de l'urbanisation projetée dans un rayon d'un kilomètre autour des stations, actuelles et projetées, de métro, de trains de banlieue, de service léger sur rail (SLR) et de services rapides par autobus afin de développer des quartiers de type DOT/TOD (*Transit Oriented Development*);

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs généraux de développement du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon est l'utilisation et la gestion rationnelle et durable de la ressource sol par la consolidation et la mise en relation des zones urbaines et des concentrations d'activités, ainsi que par la valorisation des secteurs desservis par un réseau de transport en commun structurant local ou métropolitain via l'aménagement de quartiers de type TOD;

CONSIDÉRANT que le SAD identifie l'affectation *Multifonctionnelle structurante* dans les aires DOT/TOD de Delson, où la fonction dominante se définit comme étant de l'habitation, de densité égale ou supérieure aux normes prescrites au document complémentaire du SAD;

CONSIDÉRANT que les seuils minimaux de densité résidentielle sont déterminés au SAD de la MRC de Roussillon à l'intérieur des aires DOT/TOD et des corridors de transport en commun structurant;

CONSIDÉRANT que le territoire de la ville de Delson regroupe à la fois des aires DOT/TOD et un corridor de transport en commun métropolitain structurant;

CONSIDÉRANT que ces aires DOT/TOD et ce corridor de transport en commun métropolitain structurant couvrent une importante superficie du territoire de la ville de Delson;

CONSIDÉRANT que les seuils de densité déterminés au SAD de la MRC de Roussillon pour la Ville de Delson sont de 40 logements à l'hectare à l'intérieur des aires DOT/TOD et du corridor de transport en commun métropolitain structurant;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, les projets d'aménagement et de réaménagement sur le territoire de Delson, spécifiquement dans les zones définies comme aires DOT/TOD ou corridor de transport en commun métropolitain structurant, dépassent largement les densités prescrites au SAD, soit entre 99 et 220 logements à l'hectare;

CONSIDÉRANT qu'avant même l'adoption du règlement 170 permettant de rendre conforme le SAD au PMAD et imposant par la même occasion des dispositions normatives visant à limiter la superficie totale au sol à un maximum de 3 500 mètres carrés dans l'aire d'affectation multifonctionnelle structurante, plusieurs marchés d'alimentation présents sur le territoire de la MRC de Roussillon dépassaient les superficies prescrites au schéma;

CONSIDÉRANT que la dominance de la fonction résidentielle est atteinte dans les aires DOT/TOD de Delson;

CONSIDÉRANT que l'augmentation importante du nombre de ménages a une incidence directe sur les besoins en marchés d'alimentation dans le secteur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a besoin que la superficie maximale de la fonction commerciale des marchés d'alimentation soit augmentée dans les aires DOT/TOD pour assurer une cohérence avec le développement résidentiel réel.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE la Ville de Delson demande à la MRC de Roussillon de modifier son Schéma d'aménagement et de développement de manière :

- 1- à augmenter la superficie maximale d'implantation au sol d'un marché d'alimentation à 4 500 mètres carrés;
- 2- à augmenter la superficie de plancher maximale d'un marché d'alimentation à 6 500 mètres carrés;
- 3- à augmenter le nombre maximal de cases de stationnement à l'extérieur du bâtiment en fonction d'une superficie de plancher brute totale de 4 500 mètres carrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

121-21

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Christian Ouellette, maire

\_\_\_\_\_  
Antoine Banville, greffier